

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 046461

ND: 81839

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 790

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse : INARK II Rue 1 n° 44 Amok - Casablanca

Tél. : 06 684 048 98 Total des frais engagés

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 20/05/21

Nom et prénom du malade : AMRANI DR ISSA MAISSE Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : AFFECTION RESPIRA TOIRE

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNPD N° : A-A-215 / 2019



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL AZHAR DIOURI MOHAMED 133, Bd. Taza Hay Mly. Abdellah Casablanca - Tel. 0522 215 966 INP : 092003896	28-05-2021	322.80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'OT.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU

Docteur Mounia LAHLOU
Pneumophtisiologue Allergologue

Maladies Respiratoires et Allergiques
Asthme, Rhinite, Tuberculose
Ronflement et Apnées du Sommeil

Adultes et Enfants

Ex Médecin au CHU Ibn Rochd
et Hôpital Moulay Youssef

Certificat Universitaire d'Allergologie
et d'Immunologie Clinique

الدكتورة مونية لحلو
اختصاصية
في أمراض الجهاز التنفسي والحساسية
الضيق، داء السل
كبار وأطفال

طبيبة سابقة بالمستشفى الجامعي ابن رشد
ومستشفى مولاي يوسف

شهادة جامعية
في علم المناعة والحساسية

Casablanca, le : 28/09/2011 الدار البيضاء، في :

D AN RANT DR 81

n.d AIDS/H

PHARMACE AL AZHAR 78,20DH
DIOURI MOHAMED
43, Bd. Taza Hay Mly. Abdellah
Casablanca - Tel: 02 215966 ↑

PPV / 780 H20
PER / 09/22
LOT / J 2361-1

LOT: GA1094
PER: 01/2023.
PPV: 110 DH 00

38,00

D

dox

SM

K

110,00

L

Nebam

K-S

I pelluluster nasal le
molot x 18 mg 1
pelluluster nasal le molot
x 18 mg

إقامة هشام، زاوية عبد المؤمن وزنقة عبد المالك أبو مروان - الدار البيضاء

Résidence Hicham, Angle Bd. Abdelmoumen et Rue Abdelmalek Abou Marouane - Casablanca

Tél.: 06 63 88 90 87 - GSM : 06 61 88 81 83

85,50

3)

~~chlorhexidine~~ /

17,80

4)

~~Doxycycline~~

18,50

5)

~~Solutio~~ ~~in~~ ~~acide~~ /

serum bicarbonate

23,00

b/

~~Promethol~~

322,80

1 applicat

PHARMACIAL AZHAR
DIOURI MOHAMED
133, Bd. Tazzarine, Attaf Abdellatif
Casablanca - Tel: 0522 215 966
INP: 0920A2896

Machbar
Bd Alkimaia N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca
PANSORAL GEL BUCCAL

T16 G
P.P.V.: 23,00 DH

E 118000 012078

PC 27-11-2014 LATOU
11-12-2014 Allergologique
has been used by Dr. ABDALLAH BEN
EL HAJJ, Aboubakr D.D.S. - Case
Tel: 022.38.13.83/022.56.54.22